MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

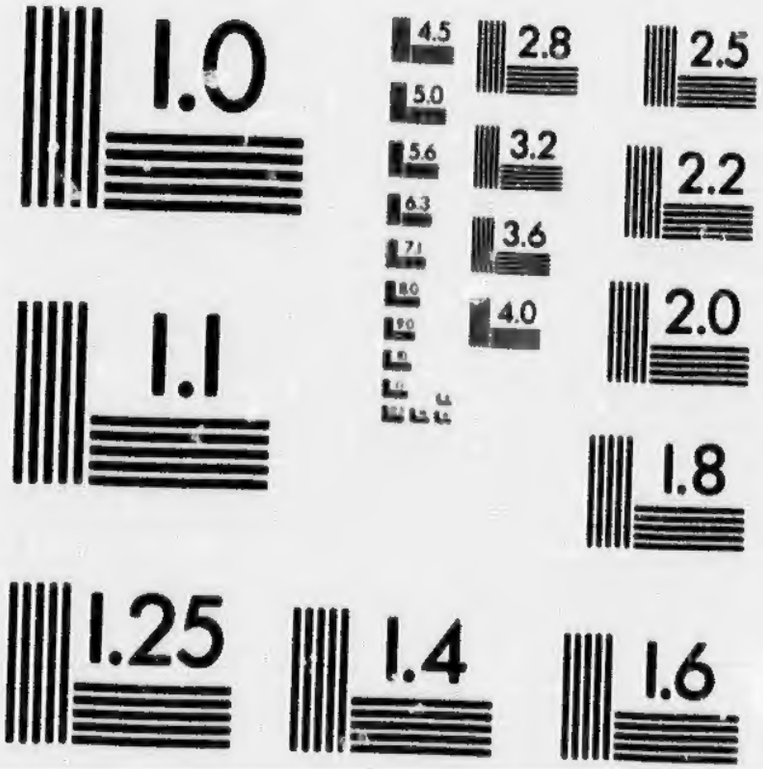

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Salut à Marie conçue sans péché l'honneur de notre peuple.
Réjouissons-nous beaucoup dans ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

ANNONÇANT LA CLOTURE DU JUBILÉ DE 1875.

CHERS COLLABORATEURS,

Il s'est fait, pendant le Jubilé, une effusion de grâces si précieuses et si abondantes, qu'il nous faut, avant de le terminer, aviser, d'un commun accord, aux meilleurs moyens d'en conserver les fruits.

I. *Communion Réparatrice.*

La *Communion Réparatrice*, établie canoniquement par le Mandement ci-joint, comme *Souvenir* de ce beau Jubilé, renferme en abrégé tous ces moyens. Car il est bien connu que les Fidèles qui communieront, avec de bonnes dispositions, tous les mois ou toutes les semaines, persévèreront dans le bien, ou s'ils font quelque chute, la sainte communion les fera rentrer bientôt dans leur devoir.

Les difficultés que rencontre d'ordinaire cette pieuse pratique seront vaincues par la vertu du Jubilé dont les ineffables avantages sont vivement sentis à l'heure qu'il est, et par le désir d'en conserver les fruits. En outre, il n'y a pas à douter que l'on se fera un bonheur de communier à l'honneur du Sacré

Cœur et un devoir de réparer les innombrables injures qui lui sont faites. Car la dévotion à ce Cœur si plein de charmes devient de jour en jour plus populaire.

Cette *Communion Réparatrice* s'introduira donc facilement dans les paroisses qui aujourd'hui plus que jamais renferment beaucoup d'âmes ferventes, à qui cette dévotion plaira et qui l'embrasseront de grand cœur, parce que, sans leur imposer rien de bien gênant, elle leur procurera un moyen si facile de gagner une indulgence plénière par mois et même une fois par semaine. Surtout, elle se recrutera rapidement parmi les Séminaristes et les Elèves des Colléges, des Couvents et autres maisons d'éducation, ainsi que dans les Asiles de charité, les orphelinats et autres hospices qui abritent tant de bonnes personnes à qui la religion enseigne à bien vivre, pour bien communier.

Les fidèles qui voudront assurer leur persévérance, après leurs pâques ou à la fin des missions, retraites et triduum, se sentiront tout préparés à s'affilier à cette admirable Association. On y agrégera sans peine les enfants après leur première communion ou leur confirmation ; et ce sera toujours avec l'espérance bien fondée de les fixer dans le bien pour le reste de la vie.

Par ces divers moyens et beaucoup d'autres que votre zèle vous fera inventer, l'association se répandra en tous lieux, pour l'honneur du divin Cœur de Jésus et le maintien des bonnes mœurs et la pratique des plus solides vertus.

D'ailleurs, moyennant cette dévotion au Sacré Cœur, d'où coulent les eaux vives qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle, il est évident que l'on arrose et vivifie toutes les autres dévotions, qui sanctifient les âmes et font bénir le St. Nom de Dieu.

II. *Blasphéme et parjure à corriger.*

Aussi est-ce là la conclusion pratique du susdit Mandement et la principale résolution de ce Jubilé. Car, si, après cette grande et joyeuse solennité, on n'entend plus nulle part de

jurements et de blasphêmes ; si le faux serment est banni de nos Cours de justice ; et si le saint nom de Dieu n'est plus invoqué qu'avec respect et pour la justice et la vérité, l'on aura à bénir le Seigneur qui, dans sa grande miséricorde, aura fait produire au Jubilé de tels fruits de sanctification.

III. *Désordres à combattre.*

Par contre coup, les désordres qui sont d'ordinaire les causes malheureuses ou les résultats funestes du blasphême et du parjure, disparaîtront de nos villes et de nos campagnes, parce que Dieu sera avec nous. Or, il sera avec nous, parce que son Nom saint et terrible sera béni en tous lieux. Inutile de vous faire observer que le Décret concernant le parjure doit être publié avec soin et commenté avec force, deux fois par année au moins.

Il faudra donc profiter des bonnes dispositions dans lesquelles se trouvent toutes nos bonnes gens, après ce saint Jubilé, pour leur rappeler les *Pratiques de Tempérance* qui furent les *Fruits de la Retraite des Hommes en* 1873. Ces pratiques sont d'autant plus acceptables qu'elles ne font que proclamer et mettre en vigueur des obligations de conscience, et elles seront d'autant plus vivifiantes que l'on en demandera la parfaite exécution, par l'acte de *Consécration à la Tempérance,* qu'il sera très-utile de renouveler, chaque fois que l'occasion s'en présentera. Les fidèles doivent être invités de temps en temps à le répéter en famille, pour y faire régner, avec cette vertu bienfaisante, le bonheur et la paix.

IV. *Cérémonial de la Communion Réparatrice.*

Vous recevrez avec la présente, un petit Cérémonial pour la réception des personnes qui voudront faire partie de l'Association de la *Communion Réparatrice.* Car quoiqu'il suffise, pour y appartenir, de faire enregistrer son nom dans le catalogue des associés, cependant les réceptions solennelles sont de

nature à faire d'heureuses impressions chez ceux qui y assistent, pour les engager à s'y agréger. Cet enrégistrement se fait facilement, moyennant la liste qui peut servir de modèle, et qui se trouve annexée au dit Cérémonial.

V. *Souvenir du Jubilé de* 1875.

Vous recevrez aussi ci-jointes quelques petites feuilles qui vous aideront à propager la *Communion Réparatrice*, parceque les motifs qui doivent engager les âmes pieuses à s'y affilier et les avantages qu'elles y trouveront, y sont exposés en peu de mots et résument divers opuscules écrits sur cette belle dévotion.

Vous pourriez en donner une à chaque associé; et s'il vous en faut d'avantage, vous en trouverez au bureau du *Nouveau-Monde*, où celles-ci ont été imprimées. Elles vous coûteront vingt-cinq centins le cent.

VI. *Prolongation du Jubilé.*

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 10 Novembre dernier, qui m'a été communiqué par la Sacrée Congrégation de la Pénitencerie, je prolonge le temps du présent Jubilé, qui devrait se terminer, avenant le 31 Décembre courant inclusivement, jusqu'au Dimanche de la Quasimodo de l'an prochain, *nec tamen ultra*, mais seulement en faveur de ce diocèse et des fidèles qui en font partie, *servata in reliquis omnibus forma ac tenore.. Encyclicæ* "Gravibus Ecclesiæ" *et Litterarum S. Pœnitentiariæ diei* 25 *Januarii* 1875....

Eo præcipue fine adducti (Ordinarii petentis) *ut sacris Ecclesiæ ministris tempus suppeteret varias et inter se dissitas, ac plerumque asperas diœcesum regiones lustrandi et fideles, etiam desides, ad salutarem gratiam et remissionem consequendam fructumque Jubilæi percipiendum verbi Dei prædicatione, exercitiis spiritualibus et hortationibus excitandi.*

Comme vous le voyez, le seul motif pour nous de prolonger

le Jubilé est de procurer aux négligents dans la grande affaire du salut, et à ceux qui auraient été absents ou très-occupés, les secours extraordinaires des grâces attachées à ce temps de miséricorde. J'ai cru devoir toutefois reproduire le texte entier de l'Indult, pour que vous comprissiez mieux jusqu'où s'étend la sollicitude de notre Père commun.

VII. *Envoi des contributions du Denier de St. Pierre, etc.*

Je profite de l'occasion pour vous prier d'envoyer au plustôt à l'Evêché les collectes du denier de St. Pierre, et les contributions de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui pourront être considérées comme aumônes du Jubilé et offrandes faites à Notre Seigneur et à son Vicaire en reconnaissance des grâces qui ont été si abondamment versées dans toutes les parties de ce diocèse.

VIII. *Conclusion.*

La pensée qui me frappe, en établissant la *Communion Réparatrice*, dans toutes les parties de ce diocèse, est que nous ne saurions jamais faire assez, pour réparer les injures que reçoit partout Notre-Seigneur, dans le Sacrement de son amour. Car, hélas ! il est bien à craindre que nous n'en soyons la cause, en ne faisant pas tout ce que nous devrions faire pour que son divin Cœur soit connu, aimé et adoré. C'est du moins ce que je me reproche amèrement, dans l'intérieur de mon âme. Plus donc nous enrôlerons de bonnes âmes dans l'association de la *Communion Réparatrice*, et plus nous le consolerons dans la juste douleur qu'il éprouve et qu'il exprimait d'une manière si touchante, en se plaignant à son humble servante, la B. Marguerite de ce que ce Cœur qui a tant aimé les hommes en était si peu aimé et n'en recevait que des ingratitudes.

Dans le ferme espoir que ce Cœur si aimable sera satisfait de tous les nouveaux honneurs que nous allons tâcher de lui

procurer, en entourant son saint tabernacle de beaucoup d'*Ames Réparatrices*, je demeure de vous tous et de tous les fidèles confiés à vos soins, le très-humble et tout dévoué serviteur,

† Ig. Ev. de Montréal.

P. S.—Les travaux du Jubilé, en cessant, vont vous donner quelques jours de repos. Vous en profiterez pour tenir vos Conférences, pour faire vos observations sur le projet de *Statuts Synodaux*, que vous avez en mains, depuis plusieurs mois.

Comme il s'agit de fixer la discipline, pour qu'elle soit en tous points conforme aux saints Canons, et qu'elle puisse s'observer uniformément en tous lieux, vous y donnerez, je n'en doute pas, toute l'attention que mérite un sujet si important.

Vous vous occuperez aussi des sociétés de constructions dont les opérations sont peut-être déjà usuraires ou pourront le devenir, par suite de leurs constitutions interprêtées par l'appas d'un gain sordide. Pour faciliter ce travail, une commission spéciale va faire un examen conscientieux des Règles que suivent les diverses sociétés qui existent dans le diocèse.

† I. E. de M.